

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 juin 2020 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PONS, PORCHERON, RONZON et VALENCIER :

Absents excusés : M. BERNARD

Absent ayant donné procuration :

Mme DIDIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire prévient le conseil qu'une présentation du dossier Agrometha va avoir lieu ceci afin que les nouveaux élus soient informés du projet.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. RONZON et M. GUILLOT.

À l'issue de cette présentation, une séance de question/réponses est organisée avec les élus.

À la fin de cet échange, Monsieur le Maire informe le conseil qu'une délibération sera prise à la fin de l'ordre du jour.

Approbation du conseil municipal du 2 juin

Monsieur le Maire tient à féliciter M. PORCHERON et Mme NIVON qui ont été élus respectivement président et vice-présidente au syndicat intercommunal de musique (SIM). Mme NIVON ajoute que c'est également une eyzinoise qui a été élue présidente des parents d'élèves.

Ordre du jour :

ELECTIONS

ELECTION DES MEMBRES CAO

Monsieur le Maire propose une liste composée de :

Membres titulaires :

- Dennis AILLOUD
- André VALENCIER
- Nicolas PORCHERON

Membres suppléants :

- Marilyne JURY
- Florence BEAUDRAN
- Jérôme LAVERGNE

Aucune autre liste n'est proposée.

Chaque élu est appelé à voter. M. PORCHERON et M. RONZON se chargent du dépouillement.
18 bulletins sont trouvés dans l'urne.
0 bulletins nuls ou blanc
18 votes pour la liste de M. JANIN

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur le Maire explique que le conseil doit désigner le nombre de membres du CCAS et voter pour les représentants du conseil au CCAS.
Afin de définir le nombre de membres, Monsieur le Maire propose de commencer par définir le nombre de personnes extérieures pouvant être intéressées pour participer au CCAS.
Considérant que 6 personnes extérieures pourraient participer au CCAS et que le nombre de membres extérieurs et de ceux du conseil doivent être identiques, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres du CCAS à 12.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire propose une liste composée de :

- André VALENCIER
- Chantal BODEREAU
- Nadège NIVON
- Jérôme LAVERGNE
- Marilyne JURY
- Florence BAUDRAN

Chaque élu est appelé à voter. M. PORCHERON et M. PEREZ se chargent du dépouillement.
18 bulletins sont trouvés dans l'urne.
0 bulletins nuls ou blanc
18 votes pour la liste de M. JANIN

DESIGNATION DES MEMBRES CCID

Monsieur le Maire explique au conseil que la commission communale des impôts directs (CCID) chaque année donne son avis sur le classement, selon une grille, de maisons ou bâtiments tirés au sort par les impôts.

Monsieur le Maire précise que le conseil doit proposer 32 noms, avec de préférence des agriculteurs et des personnes n'habitant pas la commune mais payant des impôts sur la commune. Ce sont les services des impôts qui se charge de décider qui sera choisi avec 8 titulaires et 8 suppléants.

Après discussion, Monsieur le Maire propose 32 noms qui seront joints avec la délibération aux services des impôts

Vote à l'unanimité

CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire liste les commissions proposées à savoir :

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

Urbanisme	Finances & développement éco	Écoles et pôle scolaire
Associations et fêtes et cérémonies	Communication, information	Environnement et agriculture
Travaux, bâtiments, voirie	Personnel	

La commission urbanisme verra son travail s'accélérer dans quelques années avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Maire indique que des commissions thématiques proches seront créées à l'intercommunalité et il invite les présidents des commissions à en faire partie.

Mme NIVON précise que les commissions ne sont pas fermées et qu'il est possible d'y être invité ou de demander à y assister. Monsieur le Maire rappelle que ces commissions sont comme des bureaux d'étude du conseil municipal. Elles donnent des avis et des préconisations pour le conseil municipal qui vote.

Concernant le développement économique, la mission est large et vise entre autres le développement des commerçants en centre village, trouver des professionnels quand des locaux sont vides.

La commission personnel se réunis quand des questions délicates sont posées dans la gestion ou le recrutement. Par la lecture des CV et du choix des candidats. Le personnel reste sous l'autorité du secrétaire général et du Maire.

La commission école se chargera des liaisons entre l'école et la Mairie mais aura aussi la charge de la réflexion sur le futur pôle scolaire.

Au niveau de l'intercommunalité, les commissions se réunissent entre 2 et 3 fois par an.

M. PEREZ pose la question de la commission CEJ. Mme BODEREAU demande si c'est similaire au conseil municipal d'enfants (CME). Monsieur le Maire lui répond que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est géré par Estrablin mais couvre plusieurs communes. Il vise à développer des activités pour les jeunes. M. PORCHERON évoque la gestion du centre de loisirs par ce biais. Monsieur le Maire précise que ce contrat fixe les participations de chacune des communes.

Après discussions, les élus se portent volontaires à une ou plusieurs commissions.

Vote à l'unanimité

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU BUDGET « RÉSEAU CHALEUR »

Monsieur le Maire explique que ce réseau chaleur permet le chauffage des écoles, du restaurant scolaire, de la mairie et de la piscine intercommunale. Il permet également la production d'eau chaude au restaurant scolaire. Puisqu'il existe deux entités publiques clientes, le budget doit forcément être annexe et autonome.

Trois élus se portent candidats :

- Denis AILLOUD

- Christian JANIN
- Nicolas PORCHERON

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire explique que cette commission ne se réunit que rarement pour évoquer les problèmes ou la proposition de tarification.

BATIMENTS

ANNULATION DE LOYERS

À la suite de la crise du coronavirus, plusieurs professionnels de la commune ont dû interrompre leur activité (totalement ou partiellement). Beaucoup de professionnels nous ont rédigé des attestations affirmant l'arrêt de leur activité.

La commune n'a pas pu annuler les loyers pendant la crise, seul le conseil a ce pouvoir, mais c'était engagée à étudier la question une fois la crise passée.

Monsieur le Maire précise que certains professionnels n'ont pas payé d'office leurs loyers. Dans un geste d'accompagnement, plusieurs communes et l'intercommunalité ont annulé les loyers des professionnels. A Eyzin-Pinet, ces derniers ont été informés courant mars qu'un geste serait fait par la municipalité une fois le conseil municipal réunit.

Monsieur le maire propose d'annuler les loyers d'août et de septembre. Ceux ayant déjà payé les loyers n'auront pas à les payer alors que ceux n'ayant pas payé les loyers précédents pourront profiter de cette annulation pour payer les loyers en retard.

Mme BROLLES demande si cette annulation couvre tous les professionnels ou seulement ceux ayants arrêtés leur activité. Monsieur le Maire précise que cette décision ne couvre que les professionnels n'ayant pas eu d'activité.

M. RONZON demande que des avis de sommes à payer, même à zéro, soient émis car les professionnels doivent justifier de leurs dépenses. Mme BAUDRAN abonde en ce sens.

Monsieur le Maire explique que cette décision concerne des praticiens à la maison de santé, l'auto-école, la tatoueuse, l'esthéticienne et le cabinet de sophrologie.

Concernant ce dernier, Monsieur le Maire informe qu'il est situé à côté de la boucherie et que deux des trois utilisatrices quittent la commune. Une seule praticienne continue son activité et il est prévu d'y adjoindre un médecin généraliste pratiquant la médecine chinoise. Elle est prévue de faire un mi-temps de médecine générale à Septème et un mi-temps de médecine chinoise à Eyzin-Pinet. Cette personne ne peut pas intégrer le pôle de santé car la médecine chinoise n'est pas reconnue par l'ordre des médecins.

Monsieur le Maire prévient le conseil que cette année sera difficile pour les finances de la commune et que cette crise aura un coût mais que la volonté est d'aider les professionnels installés sur la commune.

Vote à l'unanimité

LOYER MAISON CENTRE VILLAGE

Mme DUPHOT indique avoir réalisé une estimation. Le tènement se compose d'un petit extérieur de 35m², d'un rez-de-chaussée avec cuisine et salon ainsi qu'un WC, à l'étage se trouvent 2 chambres et une salle de douche, au deuxième étage il y a une grande chambre mansardée. Le logement est constitué de 4 pièces faisant 101m² avec double vitrage et entièrement rénové.

Dans un premier temps estimé entre 800 et 850€ le montant a été diminué vu l'absence de parking, un futur immeuble à proximité et la présence d'un voisinage dans l'autre moitié de la maison.

Mme BAUDRAN demande si la location couvre le terrain situé derrière mais Mme DUPHOT répond par la négative. Mme NIVON fait remarquer qu'un frigo est installé et fonctionne mais Mme DUPHOT lui fait remarquer que c'est une mauvaise idée car s'il tombe en panne, ce sera à la commune de s'en occuper. Les élus décident d'enlever ce frigo.

Mme BODEREAU demande quel type de chauffage est installé. Mme DUPHOT lui répond que c'est un chauffage individuel électrique.

La location n'a pas de vis-à-vis.

Mme NIVON informe le conseil qu'une publicité a déjà été faite sur le bon coin et que 18 personnes sont intéressées.

Mme JURY demande si le prix a déjà été annoncé sur le site, M. PORCHERON répond par l'affirmative mais précise que cela peut encore être modifié.

Monsieur le Maire explique que la maison, très visible, a fait l'objet d'une rénovation de qualité, dans le respect du voisinage. Une isolation thermique et phonique a été installée par rapport au voisinage mitoyen. À la suite des travaux, plusieurs plus-values sont apparues, ce qui est attendu dans le cadre d'une rénovation.

Mme DUPHOT pense que cette maison a beaucoup de cachet ce que soutient M. RONZON qui apprécie l'aspect en brique de la maison.

Mme NIVON précise que la porte restera rouge et les volets seront gris. Mme DUPHOT demande de quel couleur sera le mur construit pour clôturer le tènement, Mme NIVON répond que ce sera un ton pierre. Monsieur le Maire précise que les barrières seront remises et peintes en gris anthracite.

Mme DUPHOT demande quand le logement sera disponible, Monsieur le Maire espère au 1^{er} août.

Mme NIVON précise que les épis de toit seront remis, soit en brique, soit en zinc. Ces épis figuraient au marché public mais les artisans n'étaient pas volontaires pour s'en occuper et ont préférés les jeter. La commune a insisté pour que le marché soit respecté.

M. RONZON demande s'ils ont une signification particulière mais Mme NIVON ne le pense pas. Sur la Mairie on en trouve deux types différents.

Monsieur le Maire évoque le bail qui durera, comme l'oblige la loi, 3 ans. Il prévient que la question de son renouvellement sera à poser. M. RONZON estime qu'il est important de

garder de l'immobilier ce qu'approuve Monsieur le Maire mais il rappelle que beaucoup de projets sont prévus.

Monsieur le Maire propose de fixer un loyer à 790 €

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE ET SYNDICATS

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SIRCAT

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Intercommunal de Vienne et de sa région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer d'hébergement (SIRCAT) a la charge de la réinsertion par le travail. Il est notamment propriétaire d'ateliers dans la vallée du Rhône. Les représentants des communes se réunissent environ une fois par an.

Monsieur le Maire propose comme titulaire M. CHEVALIER et comme suppléant Mme BODEREAU.

Madame DUPHOT pose la question du financement du syndicat. Monsieur le Maire lui répond que ce sera justement l'occasion de l'évoquer lors des réunions.

Vote à l'unanimité

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU BASSIN VERSANT 4 VALLÉES

Monsieur le Maire explique au conseil qu'auparavant il existait un syndicat des 4 vallées qui couvrait les bassins de la Gère, la Suze et autres rivières locales. Le département n'intervenait que peu dans le secteur et était plus concentré sur le bassin Grenoblois. Le conseil départemental souhaitait mettre en place une meilleure répartition et a demandé que les syndicats soient regroupés. Cela a été fait dans l'Isère Rhodanienne avec le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA).

Ce sont les intercommunalités qui sont représentées au SIRRA avec 5 ou 6 élus par intercommunalité.

Mais le SIRRA a voulu conserver une proximité, aussi ont été maintenu, de facto, les anciens syndicats avec des représentants. Au moment de la fusion, les syndicats ne connaissaient pas tous le même niveau d'avancement. Au syndicat des 4 rivières, le contrat de rivière, lien entre l'état et les collectivités) était déjà signé et les travaux prêts à être entamés. Ces travaux sont subventionnés par l'agence de l'eau grâce à l'argent récupéré sur les factures d'eau potable et assainissement.

Sur la Gère, au niveau d'Eyzin-Pinet, 2 chantiers ont été actés. Le premier à la frontière de Meyssiez et qui sont terminés, le second à l'aval du pont de Chaumont. Autrefois, la Gère était sinueuse mais avec le remembrement, le lit a été modifié pour être rectiligne. Mais le courant est désormais trop rapide et les dénivelés trop importants. Des méandres ont été rétablis et plusieurs niveaux de rivière mis en place pour lui permettre de « gonfler » si nécessaire.

Monsieur le Maire demande à M. MANTEL combien de réunion sont organisées chaque année ce à quoi répond l'intéressé par une tous les deux mois.

M. RONZON fait remarquer tout l'intérêt que portent les agriculteurs pour la rivière et souhaite que M. MANTEL reste représentant mais M. MANTEL préférerait rester suppléant. Monsieur le Maire se propose d'être représentant au 4 vallées et va essayer d'être aussi délégué au SIRRA pour l'intercommunalité.

Vote à l'unanimité

PERSONNEL

PRIME COVID

L'État a donné la possibilité aux collectivités de mettre en place une prime similaire à celle des fonctionnaires d'État et hospitaliers.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à donner des primes aux agents, en fonction de leur présence, leur implication et leur contact avec des personnes à risque, selon 3 échelles : 150, 300 ou 1000 €.

Ces primes seront versées au juillet.

M. RONZON demande si l'État participe à ces primes mais le Maire lui répond par la négative. L'État ne fait que donner l'autorisation de verser cette prime.

Monsieur le Maire estime normal que certains agents soient récompensés de leur investissement au cours de la crise, ou du fait qu'ils aient pris des risques, alors que d'autres sont restés chez eux tout en percevant leur salaire.

Mme BODEREAU tient à faire rappeler les félicitations de la présidente du sou des écoles pour la gestion de la commune de la crise au niveau des écoles.

Mme BAUDRAN souhaite connaître les raisons de la différence entre 150, 300 et 1000 euros de primes. Monsieur le Maire lui explique qu'entre 150 et 300 c'est uniquement par rapport au nombre d'heure réalisées. Quant aux 1000€ c'est pour récompenser les agents qui ont fait bien plus que 35h pour la préparation et la gestion du déconfinement de début mai à fin juin.

Mme BAUDRAN fait état des échos d'autres communes où rien n'a été fait.

Monsieur le Maire indique avoir donné comme ordre et consigne aux services de tout faire pour rouvrir les écoles afin de permettre aux parents de reprendre le travail mais aussi pour pouvoir accueillir les enfants. Monsieur le Maire maintient sa proposition de 1000€ de primes pour les agents les plus impliqués dans ce travail. M. RONZON estime qu'il est important de redonner de la valeur au travail.

Mme BODEREAU demande si cette différenciation ne risque pas de créer des tensions.

Monsieur le Maire lui explique que les primes ont été calculées sur le travail réalisé. Les 1000€ c'est quand un agent a dépassé son temps de travail habituel tout en participant activement, parfois le week-end, à la gestion de la crise. Les 150 et 300€ sont là pour remercier les agents qui ont participé à la gestion de la crise, notamment en prenant des risques avec des personnes potentiellement contaminants. Dans ce dernier cas, les agents ne faisaient pas leurs heures habituelles, mais moins, tout en percevant leur plein salaire.

Vote à l'unanimité

CRÉATION DE POSTE ATSEM PRINCIPALE 1^{ÈRE} CLASSE

Monsieur le Maire explique au conseil que c'est une création de poste uniquement technique qui est nécessaire pour permettre l'augmentation de grade d'un agent. La suppression de l'ancien poste sera votée ultérieurement.

Vote à l'unanimité

CRÉATION DE POSTE AGENT DE MAÎTRISE / TECHNICIEN

Monsieur le Maire fait état de la volonté des élus de réorganiser les services pour qu'ils soient plus autonomes et pro-actifs. Les services administratifs et la cuisine ont déjà été réformés et une directrice du périscolaire a été nommée il y a peu. Seul restaient les services techniques. L'agent faisant office de responsable est une personne de qualité et extrêmement disponible et volontaire. Mais les années, les conflits et sa formation ne lui permettent plus d'assurer sereinement sa position de chef d'équipe. Des formations lui ont été proposées mais l'agent n'a pas souhaité y donner suite.

Les techniques constituent un poste important de la commune et disposent d'équipement mais aussi de qualités que les élus aimeraient voir plus émerger. Aussi, il est proposé de créer un poste de chef d'équipe qui aura pour fonction de prendre en charge toutes les questions techniques, organiser son équipe, articuler les demandes des élus et faire des propositions notamment sur des aménagements.

Vote à l'unanimité

DIVERS

AGROMETHA

À la suite de la présentation du projet agrométhas, Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des questions et des objections au projet.

Étant parti à la question, M. RONZON ne prend pas part au vote.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS & QUESTIONS

Monsieur le Maire fait remonter les félicitations de plusieurs personnalités et partenaires (Députée, Président de Région, Président du Département, Conseillers régionaux et départementaux...) pour l'élection des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire fait remarquer toute l'importance que revêtent les partenaires institutionnels comme l'intercommunalité, la région ou le département qui aident beaucoup la commune. Le département a d'ailleurs été déterminant dans l'implantation de la maison d'autonomie.

Parking à Chaumont

Monsieur le Maire laisse la parole à M. PORCHERON qui indique au conseil avoir reçu 4 offres pour la réalisation du parking de Chaumont. Quelques visites ont été organisées sur place et il est projeté de créer un parking de 29 places environ. Il y aura de l'enrobé qu'à l'entrée pour limiter la poussière et permettre la gestion des Points d'Apports Volontaires (PAV), de la meilleure circulation des Personnes à Mobilité Réduites (PMR) et des deux-roues. Les bandes de roulement du parking seront réalisées en stabilisé et les places de parkings en dalles alvéolaires remplies de gravier pour permettre l'infiltration des eaux de pluie. L'objectif était de limiter l'artificiel. Plusieurs barrières seront installées pour limiter les rodéos.

Monsieur RONZON demande comment seront gérés le PAV. M. PORCHERON lui répond qu'ils seront déplacés de quelques mètres vers le début du parking pour éviter que le camion n'entre trop loin et soit obligé de faire demi-tour. L'objectif est de faire entrer les camions en marche arrière. Sur ce point M. RONZON demande si le bruit a été pris en compte pour les voisins. Monsieur le Maire lui répond qu'ils ont pu les rencontrer et qu'une haie sera installée à l'entrée du parking vers les PAV. L'ordre de ces derniers sera également modifié pour limiter le bruit, avec le verre en dernier.

M. RONZON revient sur la question de l'achat du terrain entre le parking et le cimetière qui appartient à la MFR. Monsieur le maire allait en parler. Il souhaitait proposer 1200 €. M. RONZON précise qu'il y a une assemblée générale prochainement et que ce chiffre sera proposé.

Monsieur le Maire profite de cette intervention pour prévenir le conseil municipal que la MFR souhaite construire des vestiaires dans une zone normalement agricole. Mme DUPHOT demande si cela va obliger à modifier le PLU ce à quoi Monsieur le Maire répond par l'affirmative. M. MANTEL est surpris que la MFR, apparentée agricole, ne soit pas autorisée à faire des travaux en zone A. Monsieur le Maire lui répond que la réglementation est compliquée sur ce sujet. Il explique également qu'une maison est en vente à proximité mais Monsieur le Maire a été très clair avec les acquéreurs éventuels c'est que la MFR étant un établissement de formation des jeunes, avec internat, il risquait fatalement d'y avoir du bruit.

Église de Chaumont

Monsieur le Maire informe le conseil que l'église de Chaumont se dégrade et s'ouvre en deux. C'est une vieille église construite en deux temps. La partie ancienne date du XV^e siècle et a été fondée correctement. La partie plus récente a été foncée superficiellement. Se rajoute à ce problème une suppression de terre sur le côté sud de l'église à proximité des fondations.

Un architecte a été sollicité pour conduire à une analyse et a recommandé une étude de sol. Cette dernière fait apparaître que le sol est bon et à même de supporter l'édifice. Ce qui est rassurant par rapport aux premiers rapports.

Dans les travaux, il est prévu de creuser pour approfondir certaines fondations, de remblayer la partie sud et de refaire le toit avec remplacement des tuiles. Lors de cette étude, il a été constaté que 2 poutrelles I à profil normal (IPN) soutenaient la voute.

La mission a été confiée à un architecte spécialisé des églises et bâtiments anciens. M. AILLOUD complète en indiquant que c'est un architecte du patrimoine.

Monsieur le Maire informe que le coût des travaux est estimé à 161 000 € mais une subvention de 50 000 € a été obtenue. Toutefois, compte tenu de cette subvention, les travaux doivent débiter rapidement.

M. PORCHERON demande si les 161 000 € de travaux comprennent tout. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Couvre les murs, le toit et la réfection du beffroi.

À ce sujet, Mme BODEREAU demande si l'église est fermée. Monsieur le Maire lui répond par la négative mais le beffroi reste condamné.

M. AILLOUD fait remarquer que l'une des cloches à Chaumont est l'une des 7 plus vieilles cloches de l'Isère, datant du XV^e siècle.

Monsieur le Maire espère que l'association du patrimoine lance une contribution pour la réfection de cette église.

Monsieur le Maire fait remarquer l'ironie qui va consister à rajouter de la masse sur le bâtiment, avec une toiture composée de tuiles pleines et plus creuses, qui permettront de mieux assoir le bâtiment.

M. AILLOUD demande qui est responsable de l'entretien du terrain en dessous de l'église, Monsieur le Maire lui répond que ce sont les services techniques. M. AILLOUD demande s'il ne serait pas intéressant de mettre à contribution la MFR. Plusieurs élus sont favorables à cette idée.

Voirie

Monsieur PORCHERON informe le conseil que plusieurs travaux de voirie ont été réalisés :

- La sortie du lotissement du puits à Chaumont où une mare se créait très rapidement. Le profilé de la voie et la gestion des eaux ont été repris.
- Montée de la Marnière, à Chaumont, où un terrain communal a été vendu. Des tuyaux ont dû être enterrés pour gérer les eaux pluviales et les faire rejeter à l'ouest. Monsieur le Maire tient d'ailleurs à remercier publiquement M. RONZON pour son accord.
- Montée des cabanes avec la création d'un enrochement et d'une cunette. Sera installé une barrière de sécurité car la route est désormais en encorbellement. La chaussée est déportée de 1 mètre vers la butte.

M. PORCHERON fait remarquer que ces travaux doivent faire l'objet de la plus vive attention de la part de la commune car les entreprises ont vite tendance à oublier des points.

M. PEREZ fait remarquer qu'entre la départementale et Chaumont, une tranchée est en cours de réalisation. Monsieur le Maire lui explique que c'est pour la fibre optique. Elle reste toujours prévue pour mi 2021. 3 armoires techniques seront installées sur la commune : au village, près de la bibliothèque, à Chaumont et route de Meyssiez.

M. RONZON demande si ce sera le cas aussi au Chamboud mais Monsieur le Maire lui répond que non. Il est prévu que les connecteurs aillent jusqu'à Saint Sorlin de Vienne. Le Chamboud devrait être raccordé depuis nos voisins.

M. RONZON demande si les réseaux seront aériens. Monsieur le Maire lui répond que si le réseau est déjà enterré, la fibre optique ferait de même mais si le réseau est aérien, la fibre sera installée sur les poteaux.

Travaux bâtiment Mairie-école

Comme évoqué à plusieurs reprises, il est prévu de rénover partiellement l'école et le bâtiment Mairie. Ces travaux ne viennent pas en contradiction avec la mission du programmiste mais sont des travaux d'urgence.

Il est prévu d'organiser ces travaux en 2 tranches.

La première consistera à refaire l'aile est : isolation des murs extérieurs par l'intérieur, reprise des sols, des plafonds, de l'électricité et une partie des sanitaires.

Nous avons la classe de CP (où il y a encore de la moquette sur les murs), le bureau du directeur, les toilettes (où il y a encore des WC à la turc) et les escaliers. En haut, il est prévu de refaire les sols des bureaux communaux et de la salle de réunion, l'isolation du mur extérieur par l'intérieur et le plafond du bureau du Maire.

À cause du coronavirus, ces travaux ne pourront être faits qu'à la Toussaint 2020 et la classe de CP devra être installée temporairement à la place de la garderie. Le temps de faire les travaux.

L'aile ouest sera faite pendant les grandes vacances 2021 et des aménagements pourront être réalisés en fonction du retour du programmiste.

À la rentrée 2021, toute l'école aura été rénovée. Une subvention du département a été obtenue à hauteur de 60% des coûts des travaux uniquement pour la partie école et plafonné à 300 000 €. Une demande de subvention a été déposée au niveau de l'État. Le dossier a été déclaré complet mais nous n'avons pas obtenu de réponse.

Lotissement route de Meyssiez

Monsieur le Maire projette au conseil le projet de lotissement qui devrait se créer route de Meyssiez à la sortie du village.

Vente de terrain à Chaumont

Comme vu lors de plusieurs conseils, un terrain communal, situé à Chaumont est vendu. Les actes seront signés en septembre. Les réseaux d'eau passent à proximité mais une extension électrique doit être réalisée et elle est estimée en 3000 et 4000 €.

Organisation des écoles pendant le COVID

Les élus du conseil tenaient à applaudir le personnel communal pour son implication dans cette crise.

Canicule

Monsieur le Maire invite chaque élu à être vigilant vis-à-vis des anciens pendant les périodes de fortes chaleurs. M. VALENCIER est chargé, avec les téléalarmes, d'être encore plus attentifs et de communiquer les informations de prévention.

Associations

Mme NIVON explique au conseil que la question de l'occupation des salles devient complexe. Beaucoup de sollicitations ont émergées mais les salles étaient mobilisées pour les écoles. Même si l'école est finie, l'état d'urgence sanitaire perdure jusqu'au 10 juillet avec un protocole strict. Les employés étant déjà mobilisés, il ne leur était pas possible de nettoyer plus les locaux.

Il est prévu que le judo poursuive son stage de début d'été mais dans des conditions complexes.

Anniversaire

Mme NIVON informe le conseil que des élus iront fêter le centenaire de Mme ROSTAING Juliette.

Ciné été

Mme NIVON informe le conseil que le ciné été est annulé jusqu'au 10 juillet. Après cette date, un protocole COVID devra être respecté.

A Eyzin-Pinet, la projection est prévue le 27 août. Il y aura besoin de volontaires pour l'organisation car il y aura un sens, une désinfection régulière, des barrières à installer et l'installation et isolement des groupes installés. Peut-être que d'ici fin août, le protocole sera assoupli.

Mme BODEREAU demande quel film sera projeté, Mme NIVON lui répond que c'est le voyage du Docteur Doolittle.

Monsieur le Maire annonce au conseil qu'un mail le sera envoyé une semaine avant.

Mme NIVON explique que la décision finale ne sera prise que le jour même à 17h00 et qu'il n'est pas prévu de solution de repli.

INTERCOMMUNALITÉ

Néant

Séance levée à 23h30